

PROGRAMME

BILAN DE COMPETENCES

Objectifs du Bilan de Compétences

- 🌍 Faire le point sur son parcours professionnel et se projeter à court, moyen, long terme
- 🌍 Prendre du recul sur sa situation professionnelle, retrouver du sens dans son travail
- 🌍 Valoriser ses acquis et identifier ses forces, ses motivations, ses ressources
- 🌍 Identifier ou valider un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle cohérent avec son profil, sa situation personnelle, le marché de l'emploi et l'offre de formation

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé. Tout actif (salariés, chefs d'entreprise, professions libérales, indépendants, agents du secteur public, fonctionnaires, contractuels, demandeurs d'emploi) peut engager une démarche de bilan de compétences.

Contenu

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires définies légalement dans le code du travail en 1991, par le biais des articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 du code du travail. L'organisation des étapes du bilan de compétences peut s'adapter en durée et en contenu aux caractéristiques de la personne et aux objectifs du bilan.

1- Phase préliminaire

- 🌍 A partir de vos attentes et besoins, nous nous accordons sur le contenu et l'objectif de votre bilan de compétences
- 🌍 Nous reprenons ensemble votre parcours et les derniers événements qui vous ont conduit vers le bilan
- 🌍 Vous confirmez votre engagement dans la démarche du bilan de compétences

2- Phase d'investigation

- 🌍 Analyse de votre profil : compétences et capacités, intérêts, motivations, valeurs, traits de personnalité prédominants,
- 🌍 Conditions de travail souhaitées, contraintes personnelles...
- 🌍 Identification de pistes professionnelles cohérentes avec votre profil, avec les possibilités de formation et avec le marché du travail
- 🌍 Investigation, recherche et priorisation des pistes professionnelles
- 🌍 Choix d'un projet professionnel prioritaire et dans l'idéal d'un projet secondaire

3- Phase de conclusion

- 🌍 Elaboration du plan d'actions pour mettre en œuvre votre projet
- 🌍 Validation des objectifs définis au début de l'accompagnement
- 🌍 Remise du document de synthèse

Méthodes mobilisées

- 🌐 Entretiens individuels en présentiel (ou distanciel selon votre choix) menés par une psychologue du travail expérimentée
- 🌐 Interlocuteur unique tout au long du parcours
- 🌐 Accompagnement adapté et personnalisé à vos besoins et votre rythme
- 🌐 Des outils utilisés selon le besoin : tests de personnalité (Profil Pro 2), questionnaires de motivations, valeurs professionnelles, tests sur les intérêts professionnels, outils d'orientation Parcouréo, et divers outils et grilles d'analyse.

Modalités d'inscription et délais d'accès

Il vous sera proposé un rendez-vous d'information préliminaire, gratuit et sans engagement afin d'échanger avec la psychologue du travail qui vous accompagnera pendant votre bilan de compétences, afin de vous présenter notre méthodologie.

Dans le cadre d'un financement par le CPF, le bilan de compétences pourra débuter à l'issue des 14 jours de délais de rétraction légaux à l'issue de l'inscription sur la plateforme Mon Compte Formation.

Pour les financements par France Travail (dispositif AIF), les délais peuvent être rallongés du fait du traitement des informations par les plateformes de France Travail. Nous vous conseillons d'anticiper un maximum avant le démarrage d'une formation pour réaliser l'ensemble des étapes administratives (prévoir un mois minimum).

Modalités d'évaluation

- 🌐 Lors de la phase préliminaire, recueil de vos attentes et objectifs afin de coconstruire le programme de votre bilan qui évoluera en fonction de vos besoins.
- 🌐 À l'issue du bilan de compétences, un document de synthèse dont vous êtes le seul propriétaire vous est remis. Cette synthèse rappelle :
 - Les circonstances de votre bilan
 - Vos compétences et aptitudes au regard des perspectives envisagées
 - Les objectifs et le plan d'action que vous envisagez à l'issue
- 🌐 Rendez-vous de suivi à 6 mois après la fin du bilan de compétences afin de faire le point sur l'avancement de votre projet et la mise en œuvre du plan d'actions
- 🌐 Un premier questionnaire de satisfaction vous est proposé à l'issue du bilan de compétences, ainsi qu'un second lors de l'entretien de suivi à 6 mois.

Durée, Tarif et financement

- 🌐 20 heures d'entretiens individuels en présentiel (ou distanciel selon votre choix) à raison d'un rendez-vous de 2 heures par semaine (adaptable en fonction de vos disponibilités). Un planning prévisionnel sera élaboré conjointement
- 🌐 Tarif : 2000€ net de taxes
- 🌐 Financements possibles :
 - CPF via votre compte formation (<https://moncompteformation.gouv.fr/>)
 - France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF)
 - Plan de développement des entreprises, OPCO, FAF
 - Financement privé (modalités de paiement échelonnées)

Lieux de réalisation

- 🌐 Plusieurs sites sur la Vendée : L'Herbergement, Essarts-En-Bocage, Challans. L'ensemble des locaux répondent aux exigences d'accueil des personnes à mobilité réduite.
- 🌐 Possibilité de distanciel par visioconférence à la demande du bénéficiaire (remise d'un tutoriel de connexion)

Personne en situation de handicap

Le bilan de compétences est un droit pour tous, que l'on soit en situation de handicap ou non. Pour autant, chaque handicap impose un accompagnement particulier et adapté qui ne peut être réalisé que par des prestataires sensibilisés à la question.

Si nous ne pouvons adapter notre accompagnement à votre besoin, nous vous accompagnerons vers un partenaire qui pourra répondre favorablement à votre demande.

Si vous avez une question concernant l'accessibilité au bilan de compétences, contactez-nous pour en échanger.

Contact

- 🌐 Psychologue du travail : Sandrine BOUCHER TAMANI
- 🌐 06.86.87.23.67 (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h)
- 🌐 sandrine@neoya-conseil.fr (réponse sous 48 heures)